

# PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

## Plan de prévoyance: possibilité de choix/changement

Entreprise N°

de contrat \*

N° d'assuré\*

\* Données pouvant être complétées par Allianz Suisse Vie

### PERSONNE ASSURÉE

Nom			Prénom
Rue, n°			NPA, lieu
Date naiss.			N° AVS
Sexe	masc.	fém.	État civil

### PLAN DE PRÉVOYANCE: POSSIBILITÉ DE CHOIX/CHANGEMENT

Vous avez la possibilité de choisir entre les plans de prévoyance proposés et d'influer ainsi activement sur vos futures prestations de vieillesse.

Votre employeur peut vous fournir des renseignements sur le nombre de plans proposés et le montant des cotisations dans chaque cas. La part de l'employeur est identique pour tous les plans.

Plan Mini

Plan Midi

Plan Maxi

Le plan choisi est toujours valable pour l'année civile entière. Un changement de plan peut être effectué chaque année à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante, à condition qu'Allianz en ait été informée avant fin novembre de l'année précédente au moyen de ce formulaire. Un changement est possible jusqu'à l'âge de la retraite ordinaire.

### SIGNATURE

La personne soussignée certifie l'exactitude des données

---

Lieu et date

---

Signature de la personne assurée

Veuillez envoyer ce formulaire à votre employeur.